



Conges individuel de formation

Par **WOLIL**, le **27/12/2010** à **21:11**

Bonjour,rrnrJe suis salariée dans un centre hospitalier depuis 2001 depuis plusieurs années j'ai une une demande de congé formation.rnL'organisme FONGECIF m'a acordé ma prise en charge à compter du mois de septembre 2009. Je n'ai pas commencé la formation d'infirmière car je n'avais pas réussi au concours d'entrée.rnSuite à cette échec je me rapprochée de l'organisme de prise en charge pour les informer de mon échec, cees dernier m'ont signalé que je devais par courrier leur faire part de mon désir de report si telle était ma décision.rnCette année réussi mon concours d'entrée, j'ai été admise en IFSI j'ai commencé ma formation en septembre dernier je n'ai reçu ma première rémunération le 24 décembre. Vous imaginez donc mon endettement en fraiss bancaire.rnMon employeur, m'informe qu'il ne pouvait me rémunérer avant n'ayant pas eu de prises en charges pour cette année-ci je me suis donc rapprochée de l'organisme en question l'AGEFOS ce dernier m'a de suite remis la prise en charge.rnMa question est que l'année au paravant une prise en charge leur avait été délivrée.rnLe service concerné n'a jamais fait son travail avec rigueur, j'ai toujours faite toutes les démarches car sinon mon dossier en attente.rnL'organisme, de prise en charge a été surpris que je ne sois pas rémunérée étant donné que l'année dernière j'avais reçu une décision favorable que je n'ai pu honorer n'ayant pas réussi au concours d'entrée, mais ayant fait part de mon désir de report pour l'hôpital attendait une autre prise en charge.rnJe souhaite donc savoir si je peux faire mon employeur me rembourser mes frais de banque couvrant cette période.rnJe vous remercie d'avance pour l'information que vous me communiquerez.